

Charte de l'Association L'Oustal d'Espédaillac

L'association, loi 1901, L'Oustal d'Espédaillac a pour objet de développer des activités (sociales ou culturelles) ouvertes à tou·te·s, en mettant à contribution des personnes ou des associations de tous horizons, tout en assurant la gestion et l'animation du Café L'Oustal.

Le bureau est élu à chaque AG selon les statuts.

Le rôle de l'association est d'animer ce café associatif, en partenariat avec les habitants, les associations et les particuliers, pour favoriser des rencontres, échanges et activités participant au développement socio-culturel du village.

Cette charte exprime les orientations et les valeurs de L'Oustal d'Espédaillac:

- Encourager l'enrichissement des personnes en s'appuyant sur le partage des expériences, connaissances et savoir-faire de chacun.
- Favoriser échanges, discussions et réflexions respectant les différentes convictions et permettant le débat contradictoire constructif.
- Développer la solidarité entre villageois.
- Favoriser la parité homme-femme et sensibiliser aux questions de genre.
- Tout propos raciste, sexiste, homophobe ou qui porte atteinte à la dignité des personnes n'est pas admis à l'Oustal.
- Chacun s'y engage à respecter la vie privée de l'autre.

L'association encourage la diversité des activités, sans en privilégier aucune. Tous les membres sont égaux ; ils peuvent proposer et mettre en place, de façon responsable, des activités. Les différentes propositions sont discutées en réunion collégiale et choisies en fonction de leur pertinence par rapport aux différents engagements moraux évoqués dans cette charte. Ces activités sont menées par des bénévoles ou des professionnel·le·s, dans le respect de l'environnement et du voisinage.

Rôle du bénévole:

Être bénévole permet de s'investir, donner son avis, faire avec d'autres, pour soi et pour le collectif. C'est un engagement personnel qui participe à la vie de la structure de l'association et du village.

Le bénévole est une personne qui consacre une partie de son temps, sans être rémunéré, aux activités de l'association.

Le bénévole s'engage, après avoir adhéré à l'association et signer la « charte du bénévolat » à en respecter les termes.

le bénévole de service: (réfèrent) s'engage à faire respecter la charte à toute personne fréquentant le café.

Tout non respect de la présente charte peut entraîner une exclusion immédiate du lieu d'un ou plusieurs usagers décidée par le réfèrent présent (membre du CA, salarié ou bénévole de service).

Les horaires de fermeture doivent être respectés.

Ainsi que toutes les réglementations en vigueur applicables aux lieux publics

(législations Licence 4, lois anti tabac, ...)

Cette charte complète les statuts et le règlement intérieur et pourra être modifiée après un vote de l'Assemblée Générale.

Le bénévole s'engage :

- À accepter les valeurs de l'association, à se conformer à ses objectifs et à en respecter le règlement intérieur.
- À assurer de façon sérieuse et efficace sa mission et son activité et de prévenir en cas d'empêchement l'équipe de l'association pour que ceux-ci puissent pourvoir à son remplacement.
- À collaborer avec les autres acteurs de l'Association (dirigeants, équipe salariée et autres bénévoles)
- À consulter le Bureau avant toutes prises d'initiatives pouvant engager la responsabilité de l'association.

L'association s'engage auprès des bénévoles :

- A vous accueillir et à vous considérer comme un collaborateur
- A vous confier des activités en regard de vos compétences, vos motivations et vos disponibilités.
- A définir les missions, responsabilités et activités
- A vous aider à vous insérer et à vous épanouir au sein de l'équipe.
- A vous accompagner tout au long de votre « projet » pour l'association.

Charte approuvée le à

Nom et Signature: